



Déclaration préalable
CAPD du mars 2019
Matthieu DROUHIN

Mme la Directrice Académique

L'avenir n'est pas rose. Le gouvernement a présenté son projet de loi fonction publique.

Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles: gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle, ...

Les CAP sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours! Nous ne pouvons l'accepter.

L'UNSA conteste également que le CHSCT, en tant que tel, soit fondu dans une instance unique appelée CSA (Comité social d'administration).

Ce projet de loi ne tient pas compte, sur les points essentiels, des remarques, critiques et propositions de l'UNSA qu'elle a portés à la connaissance du gouvernement lors des nombreuses réunions qui ont ponctué l'année 2018.

Pour être précis, **ce projet de loi est un texte décidé par le seul gouvernement.**

L'UNSA Fonction publique combattra les impacts négatifs de ce projet de loi et demande que ses arguments soient entendus.

Nous souhaitons poursuivre sur l'actualité qui touche notre système d'éducation, avec la loi dites sur «l'École de la confiance». Cette loi, adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 19 février 2019, ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité. Cette loi a

été amendée et adoptée par l'Assemblée Nationale sans que les finalités et les impacts ne soient complètement explicités et partagés avec les acteurs de la communauté éducative.

C'est ainsi, entre autres, que dans sa version actuelle :

☒ le financement public des écoles privées corollaire à l'instruction obligatoire à 3 ans se retrouve renforcé, au détriment probable des écoles publiques et de la mixité scolaire.

☒ le Cnesco, pourtant reconnu pour la qualité et l'indépendance de ses travaux, est supprimé au profit d'un conseil d'évaluation de l'école chargé de construire les outils de l'évaluation des établissements.

☒ les toutes récentes ESPE sont rebaptisées INSPé et reprises en main par le Ministère qui en désignera les directeurs au risque de fragiliser leur ancrage dans l'université.

☒ Enfin, la mise en place des «établissements publics des savoirs fondamentaux», structures scolaires mal identifiées, soulève l'inquiétude des personnels des écoles primaires et du collège ainsi que des collectivités. Le SE-Unsa y est opposé. Malgré une présentation portant une entrée pédagogique, l'amendement n'a qu'une vision administrative, partielle, méconnaissant les réalités des écoles, collèges, et des communautés éducatives. Pour le SE-Unsa, cela ne répond pas à la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école. Ce n'est d'ailleurs pas la réponse attendue par les personnels.

Actualité toujours, la précipitation dans la mise en place des nouvelles modalités de mouvement.

Saisie unique de vœux, vœu géographique obligatoire, affectation à titre définitif sur le vœu géographique, nouveau logiciel de traitement, modalité de prise en compte des priorités légales... les mouvements départementaux 2019 ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices. Sans compter les interrogations informatiques qui subsistent.

Malgré une levée de bouclier d'une majorité des organisations syndicales demandant le report et de nouvelles négociation, le ministère a confirmé ses choix. Les organisations nationales ont appelé leurs syndicats locaux à se réunir et à construire une journée d'actions départementale le 13 mars qui se traduira en Côte d'Or par un rassemblement et la remise d'une pétition contre la casse de notre mouvement.

Un mot sur les **temps partiels**, question ô combien importante pour nos

collègues. La période de demande est terminée et de nombreux enseignants sont dans l'attente et l'inquiétude quant à votre décision. A l'instar de l'an dernier, nous n'avons pas été convié à discuter de la circulaire temps partiel. Pourtant, il apparaît urgent de la faire évoluer tant celle-ci reste toujours aussi maigre en terme de quotités. En effet, les enseignants de Côte d'Or n'ont toujours pas la possibilité de travailler à 80% par exemple. Le SE-Unsa condamne toute forme d'obstacle à l'élargissement des possibilités de temps partiels ouvertes par la loi de 2003. Il exige le respect des textes par l'administration et demande qu'il soit accordé à tous les personnels quels que soient leurs postes et avec la quotité souhaitée.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour, le SE-UNSA renouvelle sa demande que l'offre de **postes adaptés, postes aménagés et allègements de services** soit à la hauteur des besoins. Notre syndicat dénonce une nouvelle fois leur limitation d'autant plus lorsque le médecin de prévention émet un avis favorable à nos collègues. Nous souhaitons que si des situations tardives se faisaient connaître, elles puissent être traitées favorablement. Les collègues qui demandent ces postes se retrouvent malheureusement trop souvent dans des situations qui deviennent ingérables. A une époque où l'on sait que les carrières seront plus longues, cette demande du SE-UNSA va dans le même sens que ses revendications concernant les aménagements de fin de carrière.

Les mutations nationales ont enfin livré leur verdict. Les résultats sont toujours éloignés des attentes et de très nombreux enseignants restent dans l'impasse et parfois même dans des situations dramatiques. Pour les non-satisfaits, ce sont à présent les demandes d'exeat-ineat qui s'ouvrent à eux. Madame la Directrice Académique, le SE-Unsa vous demande, aujourd'hui, de permettre au plus grand nombre d'obtenir leur mutation par le biais des ineat/exeat.

Au niveau de la **liste d'aptitude à la direction**, notre syndicat se félicite du grand nombre d'avis favorables. Ceci démontre une nouvelle fois l'investissement de nos collègues dans la préparation de ces entretiens, afin de postuler sur une fonction qui demande un réel engagement personnel et qui n'est malheureusement pas reconnu à sa juste valeur. En effet, le projet de l'allègement des tâches de directeurs n'est resté dans les faits qu'au stade de l'ébauche, alors que l'aide apportée par les personnes en Contrats aidés a disparu des écoles.

Les disponibilités sont indiquées dans les informations de l'administration. D'ordinaire ce sujet était à l'ordre du jour et nous avons des documents de travail.

Concernant les **promotions**, un nouveau système d'avancement d'échelon s'est mis en place l'année dernière. L'évaluation n'est pas encore totalement déconnectée de l'avancement mais un pas a été franchi ! Le cadrage des "rendez-vous de carrière" avec, en parallèle, l'instauration d'un accompagnement doit revêtir une dimension formative. Cependant, notre syndicat constate que les avancées du P.P.C.R. sont remises en cause par l'instauration de barèmes où seule l'appréciation est le critère prépondérant. Le SE-Unsa rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté pour les promotions au sein même du barème. Pour ce qui est de notre département, les organisations syndicales auraient dû pouvoir discuter avec l'administration du barème pour l'avancement. Or, nous n'avons eu qu'une simple information qui a ensuite été modifiée dimanche matin pour finalement, si nous avons bien compris, revenir à l'information initiale à savoir l'AGS comme 1er critère discriminant hier soir. Il y a de quoi en perdre son latin.

Pour conclure, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude et de notre mécontentement. Nous ne pouvons travailler dans de telles conditions : manque de dialogue social, documents fournis hors délais, voire non transmis, des documents pdf image difficilement exploitables et surtout travail dans l'urgence... Les dossiers concernant l'avancement et le mouvement en sont les parfaits exemples. Certes, un certain nombre de contraintes ne sont pas de votre fait et nos instances nationales ont d'ailleurs interpellé le ministère à de nombreuses reprises quant aux conséquences de leurs décisions. Nous connaissons également l'investissement et le travail des services de Mme ABID qui font leur possible. Seulement cette urgence récurrente a des répercussions importantes à la fois sur nos collègues et sur nos missions de représentants des personnels. Pour le bien de tous les personnels et de notre fonctionnement, nous vous demandons, Mme la Directrice Académique, davantage de dialogue, d'anticipation et de prendre en compte nos remarques.